

reuler ni avancer à propos et finit par se convertir en intrigues avec l'émigration et avec l'étranger. Favorite charmante et dangereuse d'une monarchie vieillie plutôt que reine d'une monarchie nouvelle, elle n'eut ni le prestige de l'ancienne royauté, ni le prestige du nouveau règne : la popularité. Elle ne sut que charmer, égarer et mourir. Le peu de solidité de son esprit l'excuse, l'enivrement de sa jeunesse et de sa beauté l'innocente, la grandeur de son courage l'ennoblit. On ne peut la juger sur un échafaud ; ou plutôt la plaindre, c'est la juger. Elle est du nombre de ces mémoires qui désarment la sévérité politique de l'historien, qu'on évoque avec pitié, et qu'on ne juge, comme on doit juger les femmes, qu'avec des larmes."

(*Histoire des Girondins*, tome VI.)

Si M. de Lamartine n'avait écrit sur Marie-Antoinette que ces quelques lignes en beau style, la sévérité de l'*Assemblée nationale* pourrait sembler outrée. Il n'y aurait rien à dire, sinon que l'historien, qui vient de raconter le supplice de la reine et qui est encore au pied de la guillotine, choisit fort mal son moment pour gazouiller ces antithèses relevées d'une pointe de madrigal. Reprocher à la reine Marie-Antoinette de n'avoir su ni prévoir, ni comprendre, ni accepter la révolution, de n'avoir pas su se précipiter dans le sein du peuple, c'est écrire ce qu'il faut pour que le lecteur de bon sens hausse les épaules et tourne le feuillet. Donner à cette victime auguste, pour toute excuse le peu de solidité de son esprit, pour toute innocence l'enivrement de sa jeunesse et de sa beauté, pour toute noblesse la grandeur de son courage, c'est déjà moins honnête. Toutefois ce n'est encore là qu'une opinion de l'illustre écrivain, et pas précisément une injure.

Mais M. de Lamartine ne s'est pas contenté d'aventurer dans son livre toutes sortes d'opinions, il prétend y déposer des témoignages. C'est là-dessus qu'on l'accuse trop justement. Peut-être a-t-il oublié ces lignes coupables ; puisqu'il proteste de son innocence, il nous oblige à lui rappeler, entre autres prétendus témoignages, celui-ci :

"Belle, jeune, adorée, si son cœur ne resta pas insensible, ses sentiments mystérieux, innocents peut-être, n'éclatèrent jamais en scandales. L'*histoire a sa pudeur* ; nous ne la violerons pas."

Si ces indignes paroles ne sont pas une flétrissure, comment s'y prend-on pour souiller la renommée d'une reine ? Faut-il absolument agir à la façon de M. Hugo, lequel, pour sa petite part, en a déshonoré deux, Marie Tudor et Marie de Neubourg, nous montrant l'une aux bras d'un aventurier, l'autre aux bras d'un laquais ?

M. de Lamartine n'est point grossier, personne ne l'en accuse ; mais avec toute sa délicatesse, il arrive au même résultat que M. Hugo, ou que M. Michelet, qui fait l'emporté et qui est cynique.

Quoi ! Marie-Antoinette avait dans le cœur des sentiments mystérieux, innocents peut-être, et que vous n'approfondirez pas pour ne point violer la pudeur de l'*histoire* ! Puis, plus loin, vous dites que la faiblesse de son esprit l'excuse, que l'enivrement de sa beauté l'innocente ! L'innocente de quoi ? de quel crime ? Et si l'on vous pousse, si quelque cœur se révolte à la vue de cette encrue qui vient encore, après soixante ans, couler sur le corps des martyrs traînés dans la boue, vous allégez l'*histoire* qui ne vous permettait pas de flatter, la pitié qui ne vous permet pas de flétrir ! Vous parlez de vos couleurs adoucies par le respect, détrempées par vos larmes !... Marie-Antoinette n'a besoin ni de votre pitié ni de vos adoucissements. L'*histoire* ne vous

demandait, comme à tous les Français qui parleront de ce meurtre, qu'un vœu d'expiation envers la victime, qu'un cri d'horreur contre les bourreaux.

Vous avez calomnié et flétris cette femme, cette reine, cette chrétienne, cette martyre !

Lorsqu'elle sortit de sa prison, sur la charrette où la firent monter les scélérats qui venaient de lui insulter du haut de leur tribunal infâme ; lorsqu'elle traversa cette foule qui ne la mit pas en pièces pour faire durer plus longtemps le supplice ; lorsque ce peuple, dans le sein duquel elle avait eu, suivant vous, le tort de ne point se précipiter, la laissait outrager par des filles publiques ; lorsque tout ce qui était là riait des secousses que lui donnait le mouvement de la charrette cahotant sur les pavés ; et lorsque, enfin, vous le dites vous-même, "ces yeux, ces voix, ces gestes du peuple, la submergeaient d'humiliations, on voyait son noble visage passer continuellement du pourpre à la pâleur et révéler les bouillonements et les reflux de son sang, elle se mordait par moments la lèvre inférieure, comme quelqu'un qui comprime le cri d'une souffrance aiguë." Ce fut la première scène de son agonie ; elle dura jusqu'à ce que le cortège eût pénétré dans un quartier moins sauvage, dans une région où la population gardait une attitude plus décente.

Mais si alors, parmi ces spectateurs pacifiques, au milieu de ce silence, un homme célèbre, un gentilhomme, un de ceux qui s'étaient refusés à l'œuvre matérielle des bourreaux, si un pareil personnage, s'avancant les yeux pleins de larmes, avait dit ce que la pitié, le respect et les larmes de M. de Lamartine ne l'ont pas empêché d'écrire, la sainte victime, devinant les injustices de la postérité et se sentant plus insultée qu'au tribunal de Fouquier-Tinville, aurait laissé échapper les sanglots que les misérables clamours de la multitude ne purent lui arracher ; elle serait morte en demandant à Dieu pourquoi son supplice ne devait pas finir avec sa vie !

Et, plus tard, dans l'avenir peut-être prochain que ces histoires impies nous annoncent et préparent, lorsque quelque dramaturge de cette école qui assassine l'honneur des reines osera présenter Marie-Antoinette à la curiosité d'un parterre déjà façonné au sacrilège, le livre de M. de Lamartine sera là, figuré par quelque spectateur sensible et inepte qui pleurera sur les amours de la reine. Pauvre femme ! Éternelle victime, tombée des mains des bourreaux aux mains des poètes ! Après lui avoir contesté ses vertus, pour la réhabiliter on lui supposera des crimes ; et c'est aux fautes qu'elle n'a point commises qu'elle devra une sympathie refusée à ses fortunes.

Nous croyons que M. de Lamartine ne sait pas encore et ne saura jamais quelle mauvaise action il a faite en écrivant l'*Histoire des Girondins*. S'il en avait seulement quelque soupçon, il couvrirait d'un silence éternel ces pages malheureuses. Même sous le rapport du talent, il n'en aura pas l'honneur qu'il espère. On les détestera pour les idées qui en découlent ; au point de vue historique, on en rira ; et quel que soit le jugement auquel l'avenir s'arrête sur sa personne déjà bien diminuée et destinée à décroître encore, elles chargeront sa mémoire d'un poids terrible. On y verra les deux témoignages les plus accablants qu'un homme puisse donner contre lui-même : un esprit qui ne fait pas le discernement du bien et du mal, un cœur que trouble et séduit le triomphe de l'iniquité.

M. de Lamartine peut relire et nous citer encore son